

CONVENTION OPERATEUR / PILOTES

INTRODUCTION

La présente convention a pour but de définir et coordonner la relation existante entre les pilotes participant au Championnat de France de la Montagne (dans le cadre du CFM-CHALLENGE) et l'opérateur délégué par la FFSA à la promotion du championnat.

Cette convention propose aux pilotes une participation à un challenge primé, une communication diversifiée en qualité d'image et de rédactionnel à l'attention des médias, des partenaires et du grand public.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATEUR-PROMOTEUR

2. CONTENU DE LA CONVENTION

- 2.1. LA GESTION DES ENGAGEMENTS
- 2.2. LE GUIDE ANNUEL
- 2.3. PROMOTION ET COMMUNICATION
- 2.4. LES IMAGES TV
- 2.5. LES LAISSEZ PASSER
- 2.6. LE SPEAKER
- 2.7. LA REMISE DES PRIX ANNUELLE

3. PACKS "CFM-CHALLENGE"

- CFM-CHALLENGE ELITE
- CFM-CHALLENGE OPEN
- CFM-CHALLENGE ESPOIRS
- CFM-CHALLENGE VHC

4. RESOLUTION DES LITIGES

5. CONVENTION PARTICULIERE

6. CONTACTS UTILES

7. ADHESION

1. PRESENTATION DE L'OPERATEUR-PROMOTEUR

Philippe Ballester, gérant de la société SUDPROJECT, opérateur délégué par la FFSA, prend en charge la promotion des pilotes du Championnat de France de la Montagne, auprès des médias, des partenaires, des speakers, des organisateurs d'épreuves, des producteurs et diffuseurs d'images.

2. CONTENU DE LA CONVENTION

2.1. LA GESTION DES ENGAGEMENTS

L'OPERATEUR a pour mission :

L'OPERATEUR assure la promotion et la gestion des engagements pour la saison 2014, sous l'appellation "CFM-CHALLENGE", dans les challenges suivants proposés aux concurrents :

- ELITE
- OPEN
- ESPOIRS
- VHC

La présentation de ces différents challenges est précisée au paragraphe 3. (PACKS DU CFM-CHALLENGE) de la présente convention.

L'OPERATEUR constitue, gère et transmet, à chaque organisateur d'épreuve, une liste personnalisée contenant les engagés au "CFM-CHALLENGE" ayant fait le choix de leur épreuve. Cette liste doit être transmise à l'organisateur environ 3 semaines avant la date de son épreuve mais aussi disponible en téléchargement sur le site internet :

www.cfm-challenge.com

Cette liste mentionne, pour chaque engagé et dans cet ordre : Le challenge choisi, le numéro de course qui est attribué au pilote pour toutes les courses du championnat, le nom, le prénom, le numéro de licence, le numéro ASA, la marque du véhicule, le type du véhicule, le groupe, la classe, le numéro de téléphone et l'adresse mail.

Selon les termes de la réglementation générale du Championnat de France de la Montagne (article 4.3), L'OPERATEUR attribue à chacun des concurrents engagés au "CFM-CHALLENGE" :

- Un numéro compris entre 1 et 99 pour les voitures ouvertes
- Un numéro compris entre 100 et 199 pour les voitures fermées
- Un numéro à partir de 300 pour les VHC

LES PILOTES s'engagent à :

Les pilotes du "CFM-CHALLENGE" doivent s'engager **directement** auprès des organisateurs, conformément à la réglementation du Championnat de France de la Montagne FFSA. Afin de bénéficier de la remise de 50 € (35 € pour les VHC), les engagements doivent **impérativement** être envoyés à chaque organisateur 18 jours avant le jour des vérifications administratives de chaque épreuve.

Les concurrents du "CFM-CHALLENGE" s'engagent, sauf cas de force majeure, à respecter le calendrier sportif minimum qu'ils ont transmis à L'OPERATEUR en début de saison.

2.2. LE GUIDE ANNUEL

L'OPERATEUR a pour mission :

L'OPERATEUR assure et finance la rédaction et l'édition d'un guide annuel présentant les épreuves et les pilotes du Championnat de France de la Montagne.

Le guide annuel doit au minimum respecter le cahier des charges suivant :

- Etre élaboré en collaboration avec le service presse de la FFSA
- Comporter le "Mot du Président de la FFSA"
- Comporter le "Mot du Président de la Commission du CFM"
- Etre conçu en couleur sur du papier de 90 grammes minimum, couché brillant avec une couverture en papier de 115 gr minimum couché brillant.

L'OPERATEUR s'engage à faire valider par la FFSA le contenu du guide annuel.

Ce guide annuel titré "Championnat de France de la Montagne" doit être encarté en début de saison dans la presse magazine spécialisée.

10.000 exemplaires du guide annuel sont réservés aux pilotes, partenaires, médias et prospects. Chaque organisateur d'épreuve reçoit une dotation de 1500 (mille cinq cents) exemplaires en début d'année pour distribution avant et pendant sa course.

LES PILOTES s'engagent à :

Lors de l'inscription au "CFM-CHALLENGE", les pilotes doivent fournir à L'OPERATEUR les éléments d'information demandés dans le document "Informations Pilote".

2.3. PROMOTION ET COMMUNICATION

L'OPERATEUR a pour mission :

- Présentation sur le site internet www.cfm-challenge.com, des informations et images se rapportant aux pilotes du "CFM-CHALLENGE".
- Edition de communiqués de presse officiels FFSA à destination de la presse nationale et locale (la liste des destinataires de presse locaux est fournie à L'OPERATEUR par les organisateurs).

Les communiqués de presse officiels FFSA sont au nombre de 3 minimums par épreuve :

- COM1 : Présentation de l'épreuve (la semaine précédant chaque épreuve)
- COM2 : Résultats des essais chronométrés (à l'issue des essais)
- COM3 : Résultats de la course (le dimanche soir, à l'issue de l'épreuve)

Ces communiqués officiels FFSA sont complétés par des communiqués d'informations spécialisés collant à l'actualité du Championnat de France de la Montagne.

- Assistance aux journalistes accrédités sur chaque épreuve (liste à fournir par l'organisateur).

LES PILOTES s'engagent à :

Tout au long de la saison, les pilotes doivent apposer sur leur voiture de course les différents stickers officiels du "CFM-CHALLENGE" qui leur sont attribués en début de saison.

Dans le cadre d'un éventuel partenariat, conclu par L'OPERATEUR, pour le challenge dans lequel ils sont engagés, les pilotes doivent être en mesure d'arborer sur leur voiture et leur combinaison, les logos distinctifs fournis par le partenaire.

Lors d'animations susceptibles d'être mises en place par les organisateurs et intégrées au planning horaire de l'épreuve (point de presse, séance de dédicaces, podium, etc...) les pilotes doivent se rendre disponibles selon les demandes.

2.4. LES IMAGES TV

L'OPERATEUR est chargé de produire des images au format professionnel et de les fournir aux chaînes avec lesquelles la FFSA a pris des accords de diffusion. Ces images doivent cibler en priorité les pilotes engagés au "CFM-CHALLENGE".

La FFSA accorde à L'OPERATEUR le droit non exclusif de négocier des accords de diffusion avec les chaînes de TV intéressées.

2.5. LES LAISSEZ-PASSER

L'OPERATEUR prend en charge la réalisation, la gestion et la distribution des Laissez-Passer annuels accordés par la FFSA aux pilotes, organisateurs, partenaires et prestataires de service du Championnat de France de la Montagne.

Deux laissez-passer FFSA "CFM-CHALLENGE" sont remis à chaque pilote. Ces deux laissez-passer viennent en supplément d'un laissez-passer délivré par les organisateurs, à tout concurrent engagé.

2.6. LE SPEAKER

Pour animer les épreuves du Championnat de France de la Montagne, L'OPERATEUR s'assure les services d'un speaker remplissant de manière codifiée les commentaires de la course en insistant sur les pilotes, participant au Championnat de France de la Montagne, ainsi que les animations annexes (podiums, autographes, etc...)

2.7. LA REMISE DES PRIX ANNUELLE

L'OPERATEUR a pour mission :

La remise des prix annuelle du "CFM-CHALLENGE" est organisée par L'OPERATEUR avec la participation des organisateurs d'épreuves et des partenaires du Championnat de France de la Montagne.

20.000 € en numéraires sont attribués à cette remise des prix. De plus, des cadeaux partenaires sont remis aux pilotes les mieux classés.

Les pilotes primés au "CFM-CHALLENGE VHC" ne peuvent prétendre qu'à des cadeaux partenaires.

LES PILOTES s'engagent à :

La remise des prix se déroule dans le cadre de la remise des Prix du "CFM-CHALLENGE" 2014.

Les pilotes primés sont conviés à participer personnellement à cette soirée pour recevoir leurs récompenses. En cas d'absence justifiée, seuls les prix en numéraire pourront être envoyés.

3. PACKS "CFM-CHALLENGE"

L'OPERATEUR propose pour la saison 2014 un choix de 4 packs "CFM-CHALLENGE". Ces packs sont dénommés :

- **CFM-CHALLENGE ELITE**
- **CFM-CHALLENGE OPEN**
- **CFM-CHALLENGE ESPOIRS**
- **CFM-CHALLENGE VHC**

Le détail de chaque pack est proposé dans les pages suivantes.

PACK : CFM-CHALLENGE ELITE

Contenu :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve | 50 € |
| • Format de parution dans le guide annuel | 1/6 ^e page |
| • Format de parution sur le site web | 1 page |
| • Numéro de course à la saison | Oui |
| • Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs | 2 |
| • Participation à la Remise des Prix | Oui |
| • Citation par le speaker officiel | Oui |
| • Exposition favorisée sur les images télévisées | Oui |
| • Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse | Oui |

Conditions d'engagement :

- Pack accessible à tous les concurrents qui s'engagent à disputer au minimum 10 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2014.
- Il est à noter que les pilotes figurant dans la liste ci-dessous, bénéficient en priorité de ce pack.
 - Les 10 premiers du championnat de France (A et B) de l'année 2013
 - Le 1er des groupes (FC, F2000, N, A, GT, C et DE) de l'année 2013
 - Féminines Championnes de France en titre (A et B) de l'année 2013
 - Les deux meilleurs espoirs en Sport et en Production de l'année 2013
- Accessible aux concurrents de nationalité française uniquement.

Modalités de classement :

- Le classement final du "CFM-CHALLENGE ELITE" s'effectue en retenant les 10 meilleurs résultats obtenus sur les 12 épreuves maximums figurant au programme sportif de chaque concurrent.
- L'attribution des points sur chaque épreuve est identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne.
- Le "CFM-CHALLENGE ELITE" récompense les 3 premiers pilotes ainsi que la première féminine dans les 2 séries suivantes :
 - Série A (Sport)
 - Série B (Production)

Remise des prix :

Les trois premiers concurrents de chaque série (A et B) ainsi que la première féminine reçoivent une coupe et un prix en numéraire selon :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| - Au 1 ^{er} : | 2.000 € |
| - Au 2 ^{ème} : | 1.000 € |
| - Au 3 ^{ème} : | 500 € |
| - 1 ^{ère} Féminine : | 600 € |

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE"

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE ELITE" est fixé à 875 € HT, soit 1.050 € TTC.
Le règlement de ce pack doit parvenir à l'opérateur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 14 février 2014.

PACK : CFM-CHALLENGE OPEN

Contenu :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve | 50 € |
| • Format de parution dans le guide annuel | 1/6 ^e page |
| • Format de parution sur le site web | 1 page |
| • Numéro de course à la saison | Oui |
| • Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs | 2 |
| • Participation à la Remise des Prix | Oui |
| • Citation par le speaker officiel | Oui |
| • Exposition favorisée sur les images télévisées | Oui |
| • Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse | Oui |

Conditions d'engagement :

- Pack réservé aux concurrents qui s'engagent à disputer au minimum 6 et au maximum 10 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2014.
- Sont admissibles pour ce pack tout concurrent, de toute nationalité, à l'exception des :
 - 10 premiers du Championnat de France (A et B) depuis 2010.
 - Féminines Championnes de France en titre (A et B) depuis 2010.

Modalités de classement :

- Un classement par catégorie est établi si au moins 6 concurrents sont engagés dans le même groupe et dans la même classe, au sein du "CFM-CHALLENGE OPEN".
- Le classement final de chaque catégorie s'effectue en retenant les 6 meilleurs résultats obtenus sur les épreuves figurant au programme sportif de chaque concurrent.
- L'attribution des points pour chaque épreuve est déterminée en fonction du barème suivant :
 - Jusqu'à 7 partants : 12, 8, 6, 4, 3, 2 et 1 points.
 - A partir de 8 partants : 16, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2 et 1 points.

Le nombre de partants est celui figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais.

Remise des prix :

En fin de saison, les meilleurs pilotes sont récompensés de la manière suivante, pour chaque catégorie :

- Au 1^{er} : 600 € et une coupe (à partir de 6 engagés)
- Au 2^{ème} : 350 € et une coupe (si 7 à 10 engagés)
- Au 3^{ème} : 250 € et une coupe (si plus de 10 engagés)

Reçoivent également une récompense de 600 € (ou 300 € si moins de 4 engagés) et une coupe :

- La première féminine classée en Série A
- La première féminine classée en Série B
- Le premier pilote étranger classé en Série A
- Le premier pilote étranger classé en Série B

Les prix et récompenses précédemment cités, ne sont pas cumulables.

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE".

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE OPEN" est fixé à 525 € HT, soit 630 € TTC. Le règlement de ce pack doit parvenir à l'opérateur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 14 février 2014.

PACK : CFM-CHALLENGE ESPOIRS

Contenu :

• Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve	50 €
• Format de parution dans le guide annuel	1/6 ^e page
• Format de parution sur le site web	1 page
• Numéro de course à la saison	Oui
• Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs	2
• Participation à la Remise des Prix	Oui
• Citation par le speaker officiel	Oui
• Exposition favorisée sur les images télévisées	Oui
• Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse	Oui

Conditions d'engagement :

- Pack réservé aux pilotes nés après le 31 décembre 1986, qui s'engagent à disputer au minimum 8 des 12 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2014.
- Sont admissibles pour ce pack tout concurrent, de toute nationalité, à l'exception des :
 - 10 premiers du championnat de France (A et B) depuis 2010.
 - Championnes de France en titre (A et B) depuis 2010.
 - Tous les vainqueurs des challenges Espoirs en Série A et B.

Modalités de classement :

- Le classement final du "CFM-CHALLENGE ESPOIRS" s'effectue en retenant les 8 meilleurs résultats obtenus sur les 12 épreuves maximums figurant au programme sportif de chaque concurrent.
- L'attribution des points pour chaque épreuve est déterminée en fonction du barème suivant :
 - Jusqu'à 7 partants : 12, 8, 6, 4, 3, 2 et 1 points.
 - A partir de 8 partants : 16, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2 et 1 points.

Le nombre de partants est celui figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais.

- Est sacré "ESPOIR SPORT 2014", le pilote qui marque le plus de points dans la série A (si 4 engagés minimum).
- Est sacré "ESPOIR PRODUCTION 2014", le pilote qui marque le plus de points dans la série B (si 4 engagés minimum).
- Est sacré "ESPOIR ROOKIE 2014", le pilote né après le 31 décembre 1992 et qui marque le plus de points dans la série A ou B (si 3 engagés minimum).
- Est sacrée "ESPOIR FEMININ 2014", la pilote qui marque le plus de points dans la série A ou B (si 3 engagés minimum).

En cas d'ex aequo, c'est le pilote le plus jeune qui se verra attribuer le titre.

Remise des prix :

En fin de saison, les meilleurs pilotes sont récompensés de la manière suivante :

- ESPOIR SPORT 2014 : Prix d'une valeur de 1200 €
- ESPOIR PRODUCTION 2014 : Prix d'une valeur de 1200 €
- ESPOIR ROOKIE 2014 : Prix d'une valeur de 600 €
- ESPOIR FEMININ 2014 : Prix d'une valeur de 600 €

Les prix et récompenses précédemment cités, ne sont pas cumulables.

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE".

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE ESPOIR" est fixé à 625 € HT, soit 750 € TTC. Le règlement de ce pack doit parvenir à l'opérateur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 14 février 2014.

PACK : CFM-CHALLENGE VHC

Contenu :

- | | |
|--|-------------------------------|
| • Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve | 35 € |
| • Format de parution dans le guide annuel du CFM | 1/12 ^e page |
| • Format de parution sur le site web | 1 page |
| • Attribution du numéro de course à la saison | Oui |
| • Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs | 2 |
| • Participation à la Remise des Prix | Coupes et cadeaux partenaires |
| • Citation par le speaker officiel | Oui |
| • Exposition favorisée sur les images télévisées | Oui |
| • Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse | Oui |

Conditions d'engagement :

- Pack réservé aux concurrents VHC qui s'engagent à disputer au minimum 5 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2014.
- Accessible aux concurrents de toute nationalité.

Modalités de classement :

- Le classement final du "CFM-CHALLENGE VHC" s'effectuera en retenant les 9 meilleurs résultats obtenus figurant au programme sportif de chaque concurrent.
- L'attribution des points sur chaque épreuve sera identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne VHC.
- Points supplémentaires : les pilotes participant à 6 épreuves marqueront 1 point supplémentaire, pour 7 épreuves 3 points, pour 8 épreuves 6 points, pour 9 épreuves 10 points. Les points supplémentaires ne sont pas additionnables.

Remise des prix :

Le "CFM-CHALLENGE VHC" récompensera les 3 premiers pilotes VHC dans les 8 groupes suivants :

- Groupe 1 : Tourisme de série
- Groupe 2 : Tourisme de compétition
- Groupe 3 : Grand tourisme
- Groupe 4 : Grand tourisme de compétition
- Groupe 5 : Grand tourisme & Prototypes
- Groupe 6/7 : Courses biplaces
- Groupe 8/9 : Courses monoplaces

Ces groupes seront établis d'après la fiche d'inscription, accompagnée de la copie de la première page du PTH/PTN.

Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE VHC" est fixé à 250 € HT, soit 300 € TTC. Le règlement de ce pack doit parvenir à l'opérateur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 14 février 2014.

4. RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige qui pourrait survenir quant à l'application ou l'interprétation de la présente convention sera arbitré par un comité composé d'un représentant des organisateurs du CFM, de l'Opérateur du CFM et du Président de la Commission Nationale du CFM. En s'inscrivant, le concurrent soussigné déclare accepter pleinement le présent règlement sans possibilité de recours en cas de litiges, si ce n'est auprès de cette commission.

5. CONVENTION PARTICULIERE

Dans le cadre d'opérations de promotion particulières, l'OPERATEUR peut proposer différentes prestations distinctes à chaque pilote, en fonction de ses souhaits et de ses objectifs.

Cette convention particulière peut porter sur :

- Le développement de nouveaux supports de communication.
- La mise en avant de partenaires personnels du pilote.
- Des opérations d'accueil VIP (mise en place de réceptifs d'entreprise, montées en voiture de prestige, survols de la course en hélicoptère, ...) sur et hors épreuve du Championnat de France de la Montagne.

Ce type de prestations est sujet à un accord particulier entre le pilote et l'OPERATEUR après acceptation des modalités et du devis fournis par l'OPERATEUR.

6. CONTACTS UTILES

FFSA

32 avenue de New York - 75781 Paris Cedex 16
Tel : 01 44 30 24 00 - Fax: 01 42 24 16 80

COMMISSION "CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE"

Loriano TOSI

2, rue des Oliviers - 30340 Salindres
Tel : 06 07 51 12 40 - loriano.tosi@wanadoo.fr

OPERATEUR-PROMOTEUR "CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE"

SARL SUDPROJECT - Philippe BALLESTER

12, rue Blaise Pascal - 34070 Montpellier
Tel : 06 62 38 05 66 - philippe.ballester@orange.fr

SPEAKER "CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE"

Bernard DESRAY

35 rue Marie - 54110 Dombasle sur Meurthe
Tel : 06 08 09 68 09 - Fax : 03 83 86 24 92 - bernard.desray@orange.fr

COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA

Jacques TANGUY

Tel : 06 08 09 68 09 - gjtanguy@orange.fr

SOUS COMMISSION “CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC”

Jean-Claude HECTOR (Président)

12, Allée Du Bouvier - 54600 Villers Les Nancy

Tel : 06 08 09 67 75 – hector1@orange.fr

COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA - DELEGUE AUX VHC

Robert VOISIN

Tel : 06 24 24 37 07 – robert.voisin@nordnet.fr

7. ADHESION

Afin de bénéficier de l'ensemble des prestations assurées par l'OPERATEUR, chaque pilote doit adhérer à la présente convention de promotion du "CFM-CHALLENGE". Celle-ci fait partie intégrante du Cahier des Charges du Championnat de France de la Montagne, au même titre que la réglementation générale FFSA, ainsi que les autres règlements régissant la discipline "Courses de Côte", et leurs éventuels avenants.

L'engagement du pilote au "CFM-CHALLENGE" devient effectif après réception, par l'OPERATEUR, du bulletin d'adhésion ci-dessous dûment rempli et au paiement correspondant au montant du pack choisi.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (Nom & Prénom),

déclare avoir pris connaissance et accepter les articles de la présente convention. J'adhère au pack "CFM-CHALLENGE" suivant :

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | "CFM-CHALLENGE ELITE" | 1.050 € TTC |
| <input type="checkbox"/> | "CFM-CHALLENGE OPEN" | 630 € TTC |
| <input type="checkbox"/> | "CFM-CHALLENGE ESPOIRS" | 750 € TTC |
| <input type="checkbox"/> | "CFM-CHALLENGE VHC" | 300 € TTC |

Fait à :

le :

Signature :

A retourner à l'adresse :

SUDPROJECT
12, rue Blaise Pascal
34070 MONTPELLIER